SASU THIERRY CARLES
Commissaire aux Comptes

ESPACE RENAISSANCE

52, AVENUE DU PONT JUVENAL
34000 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale du 12 Juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ESPACE RENAISSANCE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée générale ordinaire.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des

estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 10 septembre 2024

Le commissaire aux comptes
THIERRY CARLES

SASU Thierry CARLES
Commissaire aux Comptes
753, rue Marius PETIPA
34080 MONTPELLIER
Tél. 06.09.06.21.58
SIRET: 890 336 332 00014

SASU THIERRY CARLES
Commissaire aux Comptes

ESPACE RENAISSANCE

52, AVENUE DU PONT JUVENAL
34000 MONTPELLIER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos au 31 DECEMBRE 2023

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

753, Rue Marius Petipa – Parc 2000 - 34080 Montpellier
Téléphone : 06 09 06 21 58
N° SIRET 890 336 332 00014 - APE 6920 Z

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours de l'exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1ère CONVENTION

- **Associé concerné**:

Monsieur FERNANDEZ Joël, président

- **Nature et objet de la convention**: Salaire du président

- **Modalités essentielles:**

A partir du 1er Août 2022, Monsieur Fernandez a perçu un salaire dans l'association. Le montant total du salaire brut versé entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 a été de 39 112 euros.

2ème CONVENTION

- **Associé concerné**:

Monsieur FERNANDEZ Joël, président

- **Nature et objet de la convention :**

Facturation de loyers et des charges locatives par la société SCI FBI

- **Modalités essentielles:**

Montant comptabilisé en charges: 34 129 Euros HT de loyers et 3 266 Euros HT de charges locatives.

Fait à Montpellier,
Le 10 septembre 2024

Thierry CARLES
Commissaire aux Comptes

SASU Thierry CARLES
Commissaire aux Comptes
753, rue Marius PETIPA
34080 MONTPELLIER
Tél. 06.09.06.21.58
SIRET : 890 336 332 00014

34000 MONTPELLIER

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	264 324		264 324	264 324		
	Constructions	338 708	18 444	320 264	328 732	8 468-	2.58
	Installations techniques Matériel et outillage	5 880	709	5 171		5 171	
	Autres immobilisations corporelles	130 370	66 823	63 547	67 697	4 150-	6.13
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	619		619	619		
	Total I	739 901	85 976	653 925	661 372	7 447-	1.13
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	20 000		20 000		20 000	
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	117		117	2 520	2 403-	95.35
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	262 830		262 830	284 212	21 381-	7.52
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	282 948		282 948	286 732	3 784-	1.32
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 022 849	85 976	936 873	948 104	11 231-	1.18

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	920 371	982 230	61 858-	6.30
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 275-	61 858-	60 583	97.94
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	919 096	920 371	1 275-	0.14
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	17 562	22 651	5 089-	22.47
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215	5 081	4 867-	95.77
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	17 777	27 732	9 955-	35.90
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	936 873	948 104	11 231-	1.18

(1) Dont à plus d'un an — 17 777 — 27 732
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

34000 MONTPELLIER

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	192 060	140 596	51 464	36.60
Production vendue de Biens et Services	15 000	9 600	5 400	56.25
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	12 236	28 920	16 684-	57.69
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 814		4 814	
Collectes				
Cotisations	5 331	6 489	1 158-	17.85
Autres produits	3		3	
Total I	229 444	185 606	43 838	23.62
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	34 368	11 280	23 088	204.68
Variation de stock (marchandises)	20 000-		20 000-	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	534 357	381 431	152 926	40.09
Impôts, taxes et versements assimilés	1 780	2 410	630-	26.13
Salaires et traitements	103 164	126 916	23 752-	18.71
Charges sociales	81 008	72 798	8 210	11.28
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	28 805	28 468	337	1.18
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)				
Total II	763 482	623 302	140 180	22.49
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	534 039-	437 696-	96 342-	22.01
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations	5 494	930	4 564	490.67
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	5 494	930	4 564	490.67
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	325	406	81-	19.88
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	325	406	81-	19.88
2. Résultat financier (V-VI)	5 168	524	4 644	886.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	528 870-	437 172-	91 698-	20.98
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	530 982	375 378	155 604	41.45
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	530 982	375 378	155 604	41.45
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	107	64	43	67.19
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 280		3 280	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	3 387	64	3 323	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	527 595	375 314	152 281	40.57
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	765 919	561 914	204 006	36.31
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	767 194	623 772	143 422	22.99
Solde intermédiaire	1 275-	61 858-	60 583	97.94
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	1 275-	61 858-	60 583	97.94